



LE SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ ET LES ENQUÊTES ANNUELLE ET BIENNALE

2 JOURS (14 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Tous les rouages de cette spécificité Hlm

Après avoir rendu le SLS obligatoire à partir de 20 % de dépassement des plafonds de ressources, le gouvernement a fixé réglementairement les paramètres de calcul. Ce calcul nécessite une maîtrise fine des plafonds de ressources et des catégories de ménages. Or les contestations et contentieux autour du SLS sont liés majoritairement à ce dernier paramètre, d'autant plus qu'il peut évoluer en cours d'année. Ce stage permet d'avoir la vision globale de tous les paramètres influant l'application du SLS sans omettre la distinction entre l'enquête biennale relative à l'occupation du parc social et l'enquête annuelle.

Le contenu sera modifié au fur et à mesure des actualités et intégrera les évolutions juridiques à venir...

PUBLIC

Responsable et agent de gestion locative, responsable financier et comptable, responsable d'agence et agent administratif participant à l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS) et/ou chargé de l'information des locataires.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- › distinguer le champ d'application et les modalités de mise en œuvre des enquêtes
- › repérer les groupes immobiliers soumis au SLS et à l'OPS
- › déterminer les catégories de ménage
- › calculer le SLS.
- › Justifier du recalcul en cours d'année

PÉDAGOGIE

Apports théoriques. Exemples pratiques. Échanges avec les participants. Prévoir une calculatrice. Les participants sont invités à se munir de documents internes tels que : formulaires d'enquête, barèmes, simulations...

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Loïc AURIAC, Formateur juriste spécialiste de la gestion locative ou Marie-Frédérique BLANC, Consultante-formatrice experte en gestion locative.

DATES DES SESSIONS INTER

les 18 et 19 mars 2026 - Distanciel

les 4 et 5 juin 2026 - Distanciel

les 22 et 23 septembre 2026 - Distanciel

les 24 et 25 septembre 2026 - Présentiel à Paris

PRIX NET : 1 610 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

patricia.sivakumar@afpols.fr - 06 64 41 09 26

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Le contenu sera modifié au fur et à mesure des actualités et intégrera les évolutions à venir

Les fondements

- Textes applicables
- Immeubles concernés

Les procédures d'enquête

- contenus respectifs des deux enquêtes
- destinataires des enquêtes
- défaut ou tardiveté de réponse aux enquêtes et sanctions
- défauts de réponses récurrents et impact sur les droits locatifs

Le calcul du SLS

- le seuil de déclenchement
- la notion de catégorie de ménage
- la formule et son plafonnement

Les points de vigilance

- exonération de plafond à l'attribution et SLS
- procédures contentieuses et SLS
- paramétrage des catégories de ménages, tarifs, exclusions
- conformité des documents : formulaires, mise en demeure

L'impact des changements de situations

- les motifs de recalcul (baisse des ressources, changement de situation familiale)
- les éléments justificatifs
- l'appréciation de la date d'effet du nouveau calcul

Le rachat de patrimoine non conventionné

- l'impact de l'Ordonnance du 15 mai 2019 et du Décret du 7 février 2020.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.